

1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : IPCO Avant Herbicide
 N° De Code du Produit : 34377
 Utilisation du produit : Produits agrochimiques/Herbicide
 Fabricant/Fournisseur : LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE
 945, rue Marion
 Winnipeg, Manitoba
 R2J 0K7
www.ipco.ca
 Entrée en vigueur : 06/01/2022
 Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA:
 Liquides inflammables: Catégorie 4
 Irritation oculaire: Catégorie 2A
 Cancérogénicité: Catégorie 2
 Toxicité pour la reproduction: Catégorie 1B
 Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée: Catégorie 2 (Système urinaire, Foie)
 Risque d'aspiration: Catégorie 1

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur: Danger
 Déclarations sur les risques: Liquide combustible.
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Susceptible de provoquer le cancer.
 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système urinaire, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 Déclarations sur la sécurité: Prévention :
 Se procurer les instructions avant utilisation.
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 Intervention:
 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 06/01/2022

PCP#34377

Page 1 de 13

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

Ne PAS faire vomir.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage :

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Garder sous clef.

Élimination :

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Inconnu.

Autres dangers:

3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT CAS	% (W/W)
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphthalène	Non attribuée	>= 30% - < 60%
(Tetrahydro-furan-2-yl)-methanol	97-99-4	>= 10% - < 30%
Pinoxadène	243973-20-8	>= 5% - < 10%
Cloquintocet-mexyl	99607-70-2	>= 1% - < 5%
Naphthalène	91-20-3	>= 0.1% - < 1%

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'est pas divulgué car ceci constitue un secret commercial.

4 : PREMIERS SOINS

Conseils généraux :	Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche signalétique du produit en sa possession au moment de composer le numéro d'urgence, de communiquer avec un centre antipoison ou un médecin ou, encore, de se présenter à un établissement de soins médicaux.
En cas d'inhalation:	Amener la victime à l'air libre. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Maintenir la personne au chaud et au repos.
En cas de contact avec la peau:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement à l'eau abondante. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.
En cas d'ingestion:	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir : contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés:	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.
Avis aux médecins:	Aucun antidote spécifique n'est disponible. Traiter de façon symptomatique. Ne pas faire vomir : contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Moyen d'extinction - pour les petits incendies. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Moyen d'extinction - pour les grands incendies. Mousse résistante à l'alcool.
-------------------------------	--

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :06/01/2022

PCP#34377

Page 2 de 13

Moyens d'extinction inadéquats:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie:	Le produit contenant des composants organiques combustibles, un incendie, dégagera une dense fumée noire formée de produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé. La distance de retour de flamme peut être considérable.
Autres informations:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Équipement de protection spécial pour les pompiers:	Porter une combinaison de protection et un appareil respiratoire autonome.

6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas. Enlever toute source d'allumage. Attention au retour de flamme.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Conditions de stockage sûres :	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Défense de fumer.
D'autres informations sur la stabilité du stockage :	Stable physiquement et chimiquement pendant au moins deux ans lorsque conservé à la température ambiante dans le contenant d'origine non ouvert.

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle:

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphthalène	Non attribuée	TWA	8 ppm 50 mg/m ³	Fournisseur

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 06/01/2022

PCP#34377

Page 3 de 13

Pinoxadène	243973-20-8	TLV-C	0.1 mg/m3	Fournisseur
Cloquintocet-mexyl	99607-70-2	TWA	5 mg/m3	Fournisseur
Naphthalene	91-20-3	TWA	10 ppm 52 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	15 ppm 79 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		VEMP	10 ppm	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique:

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION ET À L'EMBALLAGE DU PRODUIT. CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES OU À LA FERME.

Le confinement et l'isolement sont les mesures de protection techniques les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. La portée de ces mesures de protection est fonction des risques réels liés à l'utilisation. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle. Au besoin, demander d'autres conseils sur l'hygiène du travail.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.

Protection des mains:

Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de son matériau dont il est fait, mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses du matériau, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les préproduits chimiques.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale Il faut toujours porter une protection oculaire lorsque le risque d'un contact accidentel du produit avec les yeux ne peut être exclu.

Protection de la peau et du corps:

Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Portez au besoin : Vêtements étanches.

Mesures de protection:

L'utilisation de mesures techniques doit toujours avoir la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuels. Ne pas hésiter à consulter des professionnels au moment de choisir l'équipement de protection individuel. Demander des conseils professionnels appropriés au moment de choisir de l'équipement de protection individuel.

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect:	clair, liquide
Couleur:	jaune à orange
Odeur:	aromatique

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :06/01/2022

PCP#34377

Page 4 de 13

Seuil de l'odeur:	Donnée non disponible
pH :	3-7
Point/intervalle de fusion :	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition:	Donnée non disponible
Point d'éclair:	79 °C (Méthode: Vase clos SETA)
Taux d'évaporation:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	Donnée non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité:	
Limite inférieure d'inflammabilité :	Donnée non disponible
Pression de vapeur:	Donnée non disponible
Densité de vapeur :	Donnée non disponible
Densité :	1.03 g/ml (20 °C)
Solubilité dans l'eau:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation:	305 °C
Température de décomposition:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique:	4.41 mPa.s (40 °C)
Viscosité, cinématique:	8.34 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives:	Non explosif
Propriétés comburantes:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
Tension superficielle:	36.6 mN/m, 25 °C
Taille des particules:	Donnée non disponible

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Aucun raisonnement prévisible.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter :	Pas de décomposition si utilisé selon les indications.
Produits incompatibles:	Inconnu.
Produits de décomposition Dangereux :	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	Produit:
	Toxicité aiguë par voie orale: DL50 (Rat, femelle): 3,129 mg/kg
	Toxicité aiguë par inhalation: CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.0 mg/l
	Durée d'exposition: 4 h
	Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
	Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
	Toxicité cutanée aiguë: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
	Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :06/01/2022

PCP#34377

Page 5 de 13

voie cutanée

Composants:

Pinoxaden: Toxicité aiguë par voie orale: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation: CL50 (Rat, mâle): 4.63 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation: CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.935 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une inhalation à court terme.

Remarques: Concentration la plus élevée possible

Toxicité cutanée aiguë: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Naphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale: Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Corrosion et/ou irritation de la peau :

Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère de la peau

Composants:

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphthalene:

Résultat: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Pinoxaden:

Méthode: Basé sur des données provenant des études chez les hu-mains

Résultat: Irritant pour la peau.

Cloquintocet-mexyl:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux:

Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Composants:

(Tetrahydro-furan-2-yl)-methanol:

Résultat: Irritation des yeux

Pinoxaden:

Espèce: Lapin

Résultat: De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Cloquintocet-mexyl:

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :06/01/2022

PCP#34377

Page 6 de 13

Sensibilisation cutanée ou respiratoire :	Espèce: Lapin Résultat: Pas d'irritation des yeux <u>Produit:</u> Type d'essai: Test de Buehler Espèce: Cobaye Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
	<u>Composants:</u> <u>Pinoxaden:</u> Type d'essai: Cellules de lymphome de souris Espèce: Souris Résultat: Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1A. Type d'essai: Sensibilisation des voies respiratoires Résultat: Ne cause pas la sensibilisation du système respiratoire. Remarques: Évaluation de l'exposition humaine
Mutagénécité de la cellule germinale:	<u>Cloquintocet-mexyl:</u> Espèce: Cobaye Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. <u>Composants:</u> <u>Pinoxaden:</u> Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
	<u>Cloquintocet-mexyl:</u> Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
Cancérogénécité:	<u>Composants:</u> <u>Pinoxaden:</u> Cancérogénécité - Évaluation: Aucune évidence de cancérogénécité lors d'études chez des animaux. <u>Cloquintocet-mexyl:</u> Cancérogénécité - Évaluation: Aucune évidence de cancérogénécité lors d'études chez des animaux. <u>Naphthalene:</u> Cancérogénécité - Évaluation: Évidence restreinte de cancérogénécité lors d'études chez des animaux
Toxicité pour la reproduction:	<u>Composants:</u> <u>(Tetrahydro-furan-2-yl)-methanol:</u> Toxicité pour la reproduction - Évaluation: Nette évidence d'effets nocifs sur le développement, sur la base d'expérimentations effectuées sur des animaux., Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, sur la base d'expérimentations sur des animaux. <u>Pinoxaden:</u> Toxicité pour la reproduction - Évaluation: Pas de toxicité pour la reproduction <u>Cloquintocet-mexyl:</u> Toxicité pour la reproduction - Évaluation: Pas de toxicité pour la reproduction
STOT - exposition unique:	<u>Composants:</u> <u>Pinoxaden:</u> Évaluation: Basé sur des données provenant des études chez les hu-mains, La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :06/01/2022

PCP#34377

Page 7 de 13

spécifique, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.
Remarques: Difficultés respiratoires Toux Irritation aiguë du système respiratoire menant à de l'oppression thoracique et à un état asthmatique.

Cloquintocet-mexyl:

Évaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée:

Composants:**Pinoxaden:**

Évaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Cloquintocet-mexyl:

Organes cibles: Système urinaire, Foie

Évaluation: La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.

Toxicité par aspiration:

Composants:**Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphthalène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité:

Produit:

Toxicité pour les poissons: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques: ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 9.7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 2.5 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 3.5 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h

Composants:**Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphthalène:**

Toxicité pour les poissons: LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3.6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques: EL50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 7.9 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :06/01/2022

PCP#34377

Page 8 de 13

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

NOELR (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0.22 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Évaluation écotoxicologique:

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pinoxaden:

Toxicité pour les poissons: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10.3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 52 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques: ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 3.6 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 1.72 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0.94 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.73 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique): NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 6.6 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité pour les poissons: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.97 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Gobiocypris rarus (goujon rare)): 0.102 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.82 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques: ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 2.2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 0.12 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique): NOEC (Daphnia (Daphnie)): > 0.437 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les microorganismes: CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :06/01/2022

PCP#34377

Page 9 de 13

Durée d'exposition: 3 h

Naphthalene:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité:

Composants:

Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene:

Biodégradabilité: Résultat: Facilement biodégradable.

Pinoxaden:

Biodégradabilité: Résultat: dégradé rapidement

Stabilité dans l'eau: Demi-vie de dégradation: 0.3 d

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

Cloquintocet-mexyl:

Biodégradabilité: Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau: Demi-vie de dégradation: 0.4 d

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

Potentiel bioaccumulatif:

Composants:

Pinoxaden:

Bioaccumulation: Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation.

Cloquintocet-mexyl:

Bioaccumulation: Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): log Pow: 5.24 (25 °C)

Mobilité dans le sol:

Composants:

Pinoxaden:

Répartition entre les compartiments environnementaux: Remarques:

Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol: Temps de dissipation: 0.1 - 1.8 d

Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

Cloquintocet-mexyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux: Remarques: immobile

Stabilité dans le sol: Temps de dissipation: 2.4 d

Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

Autres effets néfastes:

Composants:

Pinoxaden:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Cloquintocet-mexyl:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Naphthalene:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur :06/01/2022

PCP#34377

Page 10 de 13

13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination:****Déchets de résidus:**

Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés:

Consulter l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements précis sur l'élimination ou le recyclage. Vider les restes du contenu. Récipients à rincer 3 fois. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT**UNRTDG**

No. UN: UN3082
 Nom d'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SOLVENT NAPHTHA)
 Classe: 9
 Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 9

IATA-DGR:

UN/ID No.: UN3082
 Nom d'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SOLVENT NAPHTHA)
 Classe: 9
 Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: Miscellaneous
 Instructions de conditionnement (avion cargo): 964
 Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964
 Dangereux pour l'environnement: oui

Code IMDG:

No. UN: UN3082
 Nom d'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SOLVENT NAPHTHA)
 Classe: 9
 Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 9
 EmS Code: F-A, S-F
 Polluant marin: oui

Réglementation nationale:**TDG:**

No. UN: UN3082
 Nom d'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 06/01/2022

PCP#34377

Page 11 de 13

LIQUIDE, N.S.A. (SOLVENT NAPHTHA)

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
Code ERG:	171
Polluant marin:	Oui (SOLVENT NAPHTHA)
Remarques:	1.45.1 Classe 9 exemption de la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger, si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire
Précautions spéciales pour les utilisateurs:	La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelle seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.



POISON

AVERTISSEMENT : IRRITE LA PEAU ET LES YEUX

NPRI Composants:

Naphthalene

Solvent naphtha (petroleum), highly arom.

Toluene

1-methyl-2-pyrrolidone

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL: Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

Pinoxaden

Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene

Cloquintocet-mexyl

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]- -hydroxy-

Liste canadiennes : Aucune substance n'est assujétiée à une déclaration de nouvelle activité importante.

16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

CA BC OEL: Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

ACGIH / TWA: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA AB OEL / TWA: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 06/01/2022

PCP#34377

Page 12 de 13

CA AB OEL / STEL: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
 CA BC OEL / TWA: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
 CA QC OEL / VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée
 AICC - Inventaire australien des produits chimiques industriels;
 ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil;
 ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel;
 CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif;
 DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation;
 DSL - Liste intérieure des substances (Canada);
 ECx - Concentration associée avec une réponse de x %;
 ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %;
 EmS - Plan d'urgence;
 ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon);
 ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %;
 ERG - Guide du plan d'urgence;
 GHS - Système à harmonisation globale;
 GLP - Bonne pratique de laboratoire;
 IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer;
 IATA - Association internationale du transport aérien;
 IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac;
 IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %;
 ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile;
 IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine;
 IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses;
 IMO - Organisation maritime internationale;
 ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon);
 ISO - Organisation internationale pour la normalisation;
 KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée;
 LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test;
 LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane);
 MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne;
 NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé;
 NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé;
 NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement;
 NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale;
 NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande;
 OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique;
 OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution;
 PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique;
 PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines;
 (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité;
 REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques;
 SADT - Température de décomposition auto-accélération;
 SDS - Fiche technique de santé-sécurité;
 TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan;
 TDG - Transport de marchandises dangereuses;
 TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande;
 TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis);
 UN - Nations unies;
 UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif;
 WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision: 06 Janvier 2022 (Nouvelle FDS)

Avis: Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.